

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.09.2015

01 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Dans le cadre de la consultation du marché à bons de commande pour les travaux de voirie 2015, le conseil municipal a retenu la candidature de l'entreprise SAS EUROVIA AQUITAINE pour un montant de H.T. 52 312 €, tel qu'il en résulte du détail quantitatif estimatif.

02 - TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016

Les temps d'activités périscolaires à la rentrée 2015/2016 sont maintenus les lundis de 13 H 15 à 14 H 45 et de 15 H 00 à 16 H 30 et les vendredis de 15 H 00 à 16 H 30, avec un encadrement assuré par des enseignants, des auxiliaires de vie scolaire, des employés communaux, des agents en mission temporaire, des associations et des intervenants extérieurs en fonction des besoins.

Les activités proposées sont le théâtre, des activités sportives, des activités corporelles, de la culture, de l'informatique, des activités manuelles, des jeux de société, de la musique.

03 – RÉVISION DU PRIX DU TICKET DE CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de porter le prix du repas à la cantine scolaire, à compter du 1^{er} octobre 2015 à 2.20 € pour les élèves et à 3.90 € pour les enseignants ou les intervenants.

04 – RAPPORT 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal valide le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement.

05 – SUBVENTIONS 2015 ACCORDÉES PAR LA COMMUNE

Le conseil municipal accorde les subventions suivantes pour l'année 2015 :

- Comité des fêtes.....	800 €
- Association pour la sauvegarde du patrimoine de St Geniès	1 000 €
- Amicale laïque.....	1 000 €
- Association départementale des retraités agricoles.....	200 €
- Association populaire Saint Roch.....	2 000 €
- Comité de jumelage.....	1 200 €
- Club des aînés ruraux de Salignac.....	300 €
- Groupement des chasseurs.....	600 €
- L'as du volant.....	200 €
- L'Hyronde.....	1 500 €
- Groupement des employeurs du canton Salignac.....	100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Montignac.....	50 €
- Union sportive St Geniès, Archignac, La Chapelle-A.....	1 000 €
- FNACA.....	50 €
- Jeunes sapeurs-pompiers Vallée Vézère.....	100 €
- Association tous ensemble pour les gares.....	50 €
- Moto club du Périgord Noir.....	750 €
- Rugby Club du Canton de Salignac.....	500 €
- Association pour adultes et jeunes handicapés APAJH du PN	100 €
- AFMD (Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation de la Dordogne.....	50 €

et décide de prendre en charge le coût du feu d'artifice du 13 juillet du Comité de jumelage, pour un montant de 940 € et du Comité des fêtes pour la fête d'août, pour un montant de 1 500 €, d'octroyer 400 € supplémentaires au Comité des fêtes pour les frais d'emploi d'une équipe de sécurité lors de la fête votive et de maintenir le montant de la subvention accordée par enfant pour les voyages scolaires à 50 €.

06 – PROLONGATION DE LA FORMATION DE L'AGENT SOUS CONTRAT AVENIR

Il est décidé par le conseil de prolonger la formation de l'agent employé sous contrat avenir, à raison de 11 séances d'une heure trente auprès de l'APAJH du Périgord Noir.

07 – AVIS SUR LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER POUR TRAVAUX DE MIELLERIE ET D'UNE HABITATION SIÈGE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Suite à la présentation d'un projet d'installation et de développement d'une activité apicole associée à de la culture fruitière avec transformation, le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de ce projet.

08 – TRANSFERT AU SDE 24 DE LA COMPETENCE RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES DE CHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le transfert de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques » et s'engage à assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour une durée de 2 ans minimum.

09 – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE LANCEE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VEZERE EN DORDOGNE, CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET DE GESTION DU BASSIN DE LA DORDOGNE

Le conseil municipal EMET un avis favorable sur l'enquête publique relative à ce programme de travaux et NOTIFIE au Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne que le coût des études reste trop onéreux face aux travaux réalisés.

10 – AVENANT BAIL COMMERCIAL TRAITEUR

Le conseil municipal DONNE son accord pour la modification de ce bail (paiement à terme échu et non d'avance).